

L'attribution pour la saison 2023-2024 a été de 671 PP et 74350 PE.

La répartition sera dorénavant de 55 % pour la Coupe du Comité et 45 % pour les tournois régionaux.

Pour obtenir des PP ou des PE, il faudra que les joueurs participent à au moins 5 séances de la coupe du comité (classement en prenant les 5 meilleures séances) ou à au moins 3 tournois régionaux (classement en additionnant les points de challenge).

Les attributions de PP se feront uniquement en 2 catégories (inférieur ou supérieur à IC 70) :

- ***1^{er} groupe : pour les joueurs possédant un IC de 71 à 100***
- ***2^{ème} groupe : pour les joueurs possédant un IC de 25 à 70***

Le nombre de PP sera plafonné à 12 PP par joueur pour la coupe du comité et 12 PP pour les festivals.

L'attribution de PE ne sera pas plafonnée.

<i>1^{er} groupe – joueurs d'IC de 53 à 65</i>	<i>Attribution de PE</i>
<i>2^{ème} groupe – joueurs d'IC de 37 à 49</i>	
<i>3^{ème} groupe – joueurs d'IC de 25 à 33</i>	